

AIR CANADA

LA SUPPRESSION À CERTAINS AÉROPORTS DU DÉDOUANEMENT AMÉRICAIN—LA CONSULTATION AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question se rapporte à une autre qui a été posée tantôt à propos du dédouanement aux États-Unis. Elle s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Air Canada a-t-elle consulté le ministère des Affaires extérieures à propos de sa décision quant au dédouanement américain, et cette décision a-t-elle été approuvée par le ministère?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le ministère des Transports, Air Canada et mon ministère ont eu des consultations très suivies et constantes.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Elle se rapporte à une autre qui a été posée antérieurement. Voilà trois ou quatre jours que je tente de la poser. Elle est brève.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député pourra prendre la parole plus tard pour poser cette question supplémentaire qui se rapporte à un sujet différent. Il n'est pas le seul à vouloir prendre la parole.

* * *

LES STUPÉFIANTS

LA DATE DU DÉPÔT DU RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LEDAIN

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'adresser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On sait que l'usage de la marijuana s'est répandu de Vancouver à Calgary, Edmonton et d'autres villes de l'Alberta; aussi, quand publiera-t-on ou déposera-t-on à la Chambre le rapport de la Commission LeDain et pourquoi tarde-t-on à le faire? Permettez-moi une autre question. Existe-t-il d'autres rapports sur l'usage de l'héroïne?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord remercier le député de poser la question pendant que je suis présent à la Chambre comme aussi de n'avoir pas porté d'accusations inutiles et non fondées. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois à la Chambre, le rapport de la Commission LeDain n'est pas encore terminé. La Commission espère le terminer pour la fin de mars. Toutefois, son président n'a pas communiqué avec moi récemment à ce sujet. D'après le président, une fois le rapport terminé, il faudra compter quelques semaines pour le faire traduire et en préparer la publication. C'est donc dire que je ne l'aurai vraisemblablement pas avant le mois de juin. Pour l'instant, je ne l'ai pas et, autant que je sache, il n'est pas même terminé. Dès que je l'aurai reçu, je serai heureux de le mettre en circulation.

Quant à l'autre partie de la question, sauf erreur, personne n'est en train de préparer pour le gouvernement quelque autre rapport sur l'usage de l'héroïne.

Questions orales

L'IMPORTATION DE MARIJUANA—LA QUESTION DE LA GRAVITÉ DES ACCUSATIONS DE TRAFIC OU DE POSSESSION

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Justice? Comme le premier rapport de la Commission LeDain recommandait l'imposition d'une amende dans le cas d'une infraction impliquant des drogues mineures, le ministre voudrait-il prendre en sérieuse considération les causes où il s'agit de jeunes qui sont appréhendés pour faire entrer de la marijuana au Canada, ce qui les rend passibles d'une peine minimum de sept ans? Étant donné que les gens accusés et reconnus coupables de meurtre sortent du pénitencier après une période plus courte que celle-là, le ministre songerait-il à user de sa prérogative de procureur général du Canada dans le cas de causes pendantes portées à sa connaissance, une en particulier, et à réduire l'accusation à du simple trafic ou à la possession?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social serait mieux choisi pour confirmer la chose mais ne s'opposerait pas à que je confirme que la position du gouvernement à la suite du premier rapport de la Commission LeDain est celle dont a fait état le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social il y a plusieurs mois, et que des mesures législatives seront prises pour mettre en vigueur les recommandations. J'ai indiqué au député que pour ce qui est des poursuites qui sont de ma compétence, des questions difficiles se posent pour ce qui est de savoir si la discrétion qu'il préconise est acceptable. Il importe beaucoup, du point de vue du gouvernement, de restreindre l'importation illégale et le trafic de stupéfiants au Canada. Nous devons donc prendre des mesures qui limiteront efficacement l'importation et le trafic de la marijuana aussi bien que des stupéfiants plus forts.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre brève question?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourra poser sa question supplémentaire, mais je demande aux députés de collaborer afin de limiter les questions supplémentaires.

M. Woolliams: Ma question sera brève, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il donner son assurance, et je suis certain que cette question intéresse les étudiants d'université et les autres jeunes qui sont inculpés pour la première fois du crime d'importer au pays de la marijuana ou du haschich, que les délinquants primaires ne seront pas inculpés en vertu de la loi sur les stupéfiants, aux termes de laquelle la peine minimum est de sept ans, peine que le juge ne peut pas changer? Voilà la question.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, lorsqu'il est possible de considérer le fait de posséder de la marijuana comme tel, nous pouvons alors, dans ces circonstances, trouver comme mode de nous limiter à une accusation de possession, même si les faits prouvent qu'il y a eu importation. Mais, j'aimerais avertir le député que je n'encouragerais personne à se fier à cela, surtout lorsque les circonstances semblent révéler qu'il y a eu participation à une opération d'importation commerciale, parce que les personnes en cause peuvent être passibles des peines sévères qui s'appliquent présentement pour l'importation.